Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 6 mars 2023, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :	Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard
	MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.

2023-03-001 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

L'ouverture de l'assemblée à 19h32.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia **ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2023-03-003 **Adoption du procès-verbal de l'assemblées du mois de février 2023**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 février 2023, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Martin Carrier :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 février 2023, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-004 **Rapport de l'inspecteur pour le mois de février 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de février 2023

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par Mme Sophie Baril :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de février 2023 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-005 **Avis de motion**

2023-03-005.1 **Avis de motion – Règlement de disposition de la neige**

CONSIDÉRANT une problématique au niveau de la disposition de la neige par certains citoyens;

Mme Sophie Baril, par la présente :

Dépose un avis de motion afin qu'il soit adopté lors d'une séance subséquente le nouveau projet de règlement de disposition de la neige.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-005.2 **Avis de motion – Règlement 627.1 concernant la prévention incendie**

CONSIDÉRANT que l'harmonisation des normes est nécessaire;

Mme Karine Clouâtre, par la présente :

Dépose un avis de motion afin qu'il soit adopté lors d'une séance subséquente le nouveau projet de Règlement 627.2 concernant la prévention incendie.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-006 **Schéma de couverture des risques incendie, SCRI – Adoption du rapport annuel An 5**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2022;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités de l'an 5, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu, selon l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne de Sabrevois ont pris connaissance dudit rapport;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyé par M. Jacques Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois adopte le rapport annuel d'activités de l'An 5, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

2023-03-007 **Participation au programme « Rénovation Québec » PRQ**

Le Conseil propose :

De reporter le point lors d'une séance subséquente.

2023-03-008 **Réglementation sur l'entretien des systèmes d'épuration des eaux usées privés – Règlement 629, système de traitement tertiaire par rayonnement u.v.**

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

De maintenir les normes actuelles de deux visites, pour l'entretien annuel des systèmes d'épuration des eaux usées privés selon la règlementation actuelle.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-009 **Mandat architecture, réfection toiture du Centre d'Arts de Sabrevois CAS.**

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis achevée;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

D'autoriser la transmission d'une demande de subvention au Ministère de la Culture;

D'actualiser le devis et le cahier de charge pour ces travaux, préparé antérieurement;

Adoptée à l'unanimité

2023-03-010 **Programme PRAFI, immunisation du poste pompage PP-6**

CONSIDÉRANT que le poste de pompage de la rue Bouthillier a besoin d'être rehaussé aux normes relatives aux inondations;

CONSIDÉRANT que des rues non-immunisés représentent un risque pour la protection et sécurité des infrastructures municipales.

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par M. Jacques Malouin :

D'autoriser l'utilisation de la subvention PRAFI pour l'immunisation du poste de pompage PP-6 ainsi que pour l'immunisation de la sous-fondation de certaines rues pour l'accès aux infrastructures d'égouts sanitaires municipales.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-011 **Planification agrandissement École Ste-Anne, Avis**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fournir un avis à la commission scolaire concernant l'agrandissement de l'École Ste-Anne;

CONSIDÉRANT qu'aucune session de terrain de la part de la municipalité n'est requise selon le document des besoins de superficies supplémentaires;

CONSIDÉRANT les conditions d'un prêt du terrain avec une utilisation non-exclusive sans cession.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyée par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser la transmission d'un avis favorable concernant l'implantation du plan d'agrandissement de l'École Ste-Anne au Centre de services scolaire des Haute-Rivières, conditionnellement à ce que le parc adjacent demeure d'utilisation publique.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-012 **Projet entreprise commerciale au 276, rue Jones (ancienne Caisse pop) – Bail courte durée avec option d'achat**

CONSIDÉRANT une demande d'un bail de courte durée avec option d'achat, pour un projet de petite entreprise désirant s'implanter à Sabrevois.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Carrier :

D'autoriser la possibilité d'un bail de 2 à 3 ans avec option d'achat, ainsi que d'intégrer une clause de reprise privilégié du bâtiment par la municipalité en cas de cessation des activités;

De maintenir l'utilisation d'une voûte sécurisée pour l'entreposage des archives de la municipalité ainsi que d'un espace à déterminer pour du matériel saisonnier.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-013 **Micropuçage, animaux domestiques**

CONSIDÉRANT les spécifications reçues de la SPCA du Roussillon concernant les modalités de l'organisation d'une journée de micropuçage;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyée par Mme Nathalie Bonneville :

De demander à la SPCA du Roussillon la tenue, cet été, d'une journée de micropuçage, dépendamment du nombre d'inscriptions reçues pour atteindre 51 inscriptions et plus pour un montant forfaitaire de 500$.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-014 **Projet sculpture bestiaire (Quai Ryan) entente de partenariat**

Le Conseil propose :

De reporter le point à une assemblée ultérieure

Adoptée à l'unanimité

2023-03-015 **Dépenses du mois de février 2023 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de février 2023 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de février 2023, un montant de 200 433,87 $.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-016 **Correspondance**

2023-03-016.1 **Expo agricole**

Le Conseil propose :

De Reporter le point à une assemblée ultérieure

2023-03-016.2 **Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023**

Considérant que le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es) ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroitre et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois, lors de sa séance du 6 mars 2023 proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaitre les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es).

2023-03-016.3 **Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications assurances - Appui**

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Karine Clouâtre et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-017 **Varia**

2023-03-018 **Période de questions**

2023-03-019 **Fermeture ou ajournement de l'Assemblée**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

La fermeture de l'assemblée à 20h00.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier